



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2021-08

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service des Ressources Humaines - SRH

IDF-2021-08-10-00005 - Arrêté **??** modifiant l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 **??** instituant la composition de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) **??** de la Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris (3 pages)

Page 3

IDF-2021-08-10-00004 - Arrêté **??** modifiant l'arrêté n° 2019-02-18-008 **??** portant désignation des représentants de l'administration et du personnel **??** au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture **??** de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages)

Page 7

IDF-2021-08-10-00003 - ARRÊTÉ PREFECTORAL **??** modifiant l'arrêté du 13/05/2019 **??** portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail **??** spécial commun aux administrations de l'immeuble « Ponant » : **??** la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, **??** l'unité départementale 75 de la direction régionale et interdépartementale de **??** l'environnement, de l'aménagement et des transports, **??** la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et **??** l'unité départementale 75 de la direction régionale et interdépartementale de **??** l'hébergement et du logement (3 pages)

Page 11

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-08-10-00005

Arrêté

modifiant l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020
instituant la composition de la Commission
Locale d'Action Sociale (CLAS)
de la Préfecture de Région Île-de-France,
Préfecture de Paris

Arrêté n°
modifiant l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020
instituant la composition de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS)
de la Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris

Le Préfet de Région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 89, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté INTA0730085A du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2018 portant création de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au bénéfice des personnels civils en fonction au sein de la Gendarmerie Nationale;

VU l'arrêté du 10 juillet 2019 relatif à la commission Nationale d'Action Sociale du Ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté N° NOR INTA1930690A du 19 novembre 2019 relatif aux Commissions Locales d'Action Sociale et au réseau local d'action sociale du Ministère de l'Intérieur ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2019 relative à la recomposition des Commissions Locales d'action sociale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-005 du 25 février 2020 portant création de la Commission Locale d'Action Sociale de la Préfecture de région Île-de-France, Préfecture de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-004 du 25 février 2020 portant répartition des sièges à la Commission Locale d'Action Sociale de la Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris ;

VU la décision du 02/07/2021 du syndicat SAPACMI de désigner Mme Sophie DIVARET comme membre titulaire de la CLAS en remplacement de M. Fabio BORZI ;

VU la décision du 27/07/2021 du syndicat CFDT de désigner Mme Nadia ITCHIR comme membre suppléant en remplacement de Mme Claire DOUBLEMART.

Sur proposition du Préfet Secrétaire Général aux Moyens Mutualisés ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés comme représentants de l'administration, membres de droit :

- Le Préfet de Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ou son représentant membre du corps préfectoral ;
- Le Préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés ;
- Le Commandant Régional de Gendarmerie ou son représentant ;
- L'agent chargé de l'action sociale ou son représentant ;
- Un assistant de service social ou son représentant.

Article 2 :

Sont nommés, sur désignation des organisations syndicales, en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Pour le syndicat FO :

- Mme Magali AUBERT : région de Gendarmerie Île-de-France ;
- M. David COULON : région de Gendarmerie Île-de-France ;
- M. Sergio ESPOSITO : Garde Républicaine ;
- Mme Nadège CHLAO : région de Gendarmerie Île-de-France ;
- M. Thierry DUCLOS : Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris.

Pour le syndicat CFDT :

- M. Mohamed TAIR : SIDSIC ;
- Mme Djamila FOURDACHON : CSPR ;
- Mme Corinne LEBRE : Cabinet ;
- Mme Djenette GUESSOUM : CSPR.

Pour le syndicat SAPACMI :

- Mme Francia JABIN ;
- Mme Khadija GAMRAOUI ;
- Mme Sophie DIVARET ;
- M. Yves GRECO.

Membres suppléants

Pour le syndicat FO :

- M. Philippe VERGER : région de Gendarmerie Île-de-France ;
- Mme Elodie DETBLANC : région de Gendarmerie Île-de-France ;
- M. Julien DAMIENS : groupement de Gendarmerie II/1 – région de Gendarmerie Île-de-France ;
- M. Jean-Claude PUCCIARELLI : Préfecture de Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ;
- Mme Anne LE GAL : Préfecture de Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Pour le syndicat CFDT :

- Mme. Laure WINCKLER : Cabinet ;
- Mme Nadia ITCHIR : Bureau de la politique de la ville et de la prévention ;
- Mme. Frédérique RENAULT : SIDSIC ;
- Mme Claude CHAMBRY : Cabinet.

Pour le syndicat SAPACMI :

- Mme Rabia EL ABID ;
- M. Laurent MARCINIACK.

Article 3 :

La durée du mandat des membres de la Commission d'Action Sociale de la Préfecture de Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, est de quatre ans.

Article 4 :

Le conseiller technique régional pour le service social, le médecin du travail, l'inspecteur sécurité et santé au travail en charge du département et un psychologue de soutien opérationnel peuvent siéger à la Commission Locale d'Action Sociale, à titre consultatif.

Article 5 :

Le Préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 août 2021

Pour le préfet de région et par délégation,
Le préfet, secrétaire général
aux politiques publiques

SIGNE

Pierre-Antoine MOLINA

3 / 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-08-10-00004

Arrêté

modifiant l'arrêté n° 2019-02-18-008
portant désignation des représentants de
l'administration et du personnel
au comité d'hygiène, de sécurité et des
conditions de travail de la préfecture
de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté n°
modifiant l'arrêté n° 2019-02-18-008
portant désignation des représentants de l'administration et du personnel
au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture
de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création des comités d'hygiène et de sécurité des services de préfectures ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-02-18-008 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU la demande du syndicat CFDT, en date du 20 janvier 2021, portant sur le remplacement de M. Didier MORENO et de Mme Claire DOUBLEMART en tant que membres suppléants du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la demande du syndicat SAPACMI, en date du 23 mars 2021, portant sur le remplacement de M. François FIEMS, en tant que membre titulaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu les articles 42 et 43 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 sus visé, relatifs à la libre désignation par les organisations syndicales des représentants du personnel qui leur sont affiliés et habilités à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail dans le périmètre pour lequel il est institué ;

Considérant la désignation par la CFDT de Mme Nadia ITCHIR et de Mme Zohra LAUNAY comme membres suppléantes du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Considérant la désignation par le syndicat SAPACMI de Mme Khadija GAMRAOUI comme membre titulaire et de Mme Gina Zozor comme membre suppléante du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition de M. le Préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés :

ARRÊTE

Article 1

M. Didier MORENO et Mme Claire DOUBLEMART, représentants suppléants CFDT du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris, sont respectivement remplacés par Mme Nadia ITCHIR et Mme Zohra LAUNAY .

Article 2

Mme Khadija GAMRAOUI, représentante SAPACMI suppléante du personnel est désignée comme membre titulaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris ; Mme GAMRAOUI est remplacée comme membre suppléante par Mme Gina ZOZOR.

L'article 1 de l'arrêté initial de composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, du 18 février 2019 est modifié comme suit :

Membres titulaires :

Pour le syndicat SAPACMI

M. Yves GRECO
M. Christophe LEITE
Mme Khadija GAMRAOUI
Mme Francia JABIN

Pour le syndicat CFDT

M. Mohamed TAIR
Mme Frédérique RENAUD
Mme Djamila FOURDACHON

Membres suppléants :

Pour le syndicat SAPACMI

Mme Naïma HOUIDI
Mme Gina ZOZOR
M. Laurent MARCINIAK
M. Philippe GUILLOT

Pour le syndicat CFDT

Mme Nadia ITCHIR
Mme Zohra LAUNAY
M. Franck FUERTES

Le reste est sans changement.

Article 3

Le Préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés de la Préfecture de Région Île-de-France, Préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 10 août 2021

Pour le préfet de région et par délégation,
Le préfet, secrétaire général
aux politiques publiques

SIGNE

Pierre-Antoine MOLINA

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-08-10-00003

ARRÊTÉ PREFECTORAL

modifiant l'arrêté du 13/05/2019

portant composition du comité d'hygiène, de
sécurité et des conditions de travail
spécial commun aux administrations de

l'immeuble « Ponant » :

la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris,

l'unité départementale 75 de la direction
régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports,

la direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement et

l'unité départementale 75 de la direction
régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°
modifiant l'arrêté du 13/05/2019**

portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial commun aux administrations de l'immeuble « **Ponant** » :
la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
l'unité départementale 75 de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports,
la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et l'unité départementale 75 de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté n°2019-02-20-004 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012-334-0001 du 29 novembre 2012, portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial commun aux administrations de l'immeuble « Ponant » ;

VU les avis émis par les comités techniques des administrations installées dans l'immeuble du Ponant, au 5 rue Leblanc Paris 15^{ème} ;

Vu les articles 42 et 43 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 sus visé, relatifs à la libre désignation par les organisations syndicales des représentants du personnel qui leur sont affiliés et habilités à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail dans le périmètre pour lequel il est institué ;

Sur proposition du Préfet Secrétaire Général aux Moyens Mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ou son représentant
- M. le préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés ou son représentant

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial, commun aux administrations de l'immeuble « Ponant » :

Préfecture

Titulaires :

- M. Yves GRECO (SAPACMI)
- Mme Francia JABIN (SAPACMI)
- Mme Khadija GAMRAOUI (SAPACMI)
- Mme Frédérique RENAULT (CFDT)
- Mme Nadia ITCHIR (CFDT)

Suppléants :

- M. Philippe GUILLOT (SAPACMI)
- Mme Naïma HOUIDI (SAPACMI)
- M. Christophe LEITE (SAPACMI)
- Mme Jacqueline CHAGNON (CFDT)
- M. Franck FUERTES (CFDT)

DRIEAT :

Titulaire :

- Néant

DRIHL :

Titulaires :

- M. Alexandre JANIN (CNT-SUB)
- M. Eric TACHOU (CGT-FSU)

- M. Joël MOGNOL (FO)

Suppléants :

- M. Pierre-Yves SIMON (CNT SUB)
- M. Cédric LARVET (CGT-FSU)
- Mme Agnès PAPADOPOULOS (FO)

Article 3

Participent également aux travaux du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial, commun aux administrations de l'immeuble « Ponant », en application des termes du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié :

- Le ou les médecins de prévention
- Les assistants et conseillers de prévention des administrations participantes
- L'inspecteur santé et sécurité au travail

Article 4

Le Préfet Secrétaire Général Aux Moyens Mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 10 août 2021

Pour le préfet de région et par délégation,
Le préfet, secrétaire général
aux politiques publiques

SIGNE

Pierre-Antoine MOLINA